

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 décembre 2023

CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1943)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 260

présenté par

Mme Blin, Mme Anthoine, M. Bony, Mme Corneloup, M. Meyer Habib, M. Hetzel, M. Le Fur,
Mme Frédérique Meunier et M. Viry

ARTICLE 1ER C

Compléter l'alinéa 2 par les mots :

« , et qu'ils s'engagent à renforcer son apprentissage de la langue française ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement qui vise à favoriser l'intégration des étrangers qui s'engage à poursuivre leur apprentissage du français lorsqu'ils reçoivent un titre de séjour.